PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

PREPARE EN COLLABORATION AVEC LA
REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

JUIN 2026

MISE EN CONTEXTE

Le présent rapport fait état de la mise en œuvre des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains révisé, lequel est entré en vigueur en avril 2023.

Puisque la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est responsable de l'application du PCGMR au nom et sur le territoire de ses municipalités membres pour la majorité des éléments qui y apparaissent, l'aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PCGMR, au 31 décembre 2025, et présenté ci-après s'applique à l'ensemble des 25 municipalités membres de la Régie.

Les municipalités visées par ce rapport sont l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains :

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine,

ainsi que l'ensemble des municipalités constituant le territoire de la MRC d'Acton :

Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

Depuis la réalisation du premier Plan de gestion des matières résiduelles en 2004, de nombreuses mesures ont été implantées, cet outil ayant servi de levier pour la réalisation d'un bon nombre d'entre elles. Ces mesures ne font pas partie des résultats présentés dans le présent rapport, car elles sont considérées comme « acquises ».

Le rapport de mise en œuvre du PCGMR pour l'année 2025 traite des mesures actualisées lors de la plus récente révision du PCGMR, lesquelles sont adaptées à la réalité du territoire visé. Les mesures présentées dans les tableaux qui suivent sont principalement axées sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) à l'intention des citoyens, des ICI et des entreprises de CRD, afin de maximiser l'utilisation des services offerts et de favoriser les communications bilatérales et interactives avec l'ensemble des acteurs concernés par le PCGMR.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE 2023-2030

Légende relative à l'avancement de chaque mesure :

Vert : mesure réalisée, en cours de réalisation, dont la réalisation a été devancée ou en continu
Orange : mesure non débutée, reportée, ou dont la réalisation est à venir
Rouge : mesure suspendue ou abandonnée

***MESURES 1 ET 6 – M*AXIMISER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE AFIN D'AUGMENTER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Analyser et optimiser l'offre de services aux multilogements et aux bâtiments municipaux								
Favoriser l'optimisation des pratiques municipales en gestion de matières résiduelles								
Collaborer avec les divers intervenants en gestion des matières résiduelles, notamment l'OGD responsable des matières recyclables, dans un processus d'amélioration continue des pratiques de GMR sur le territoire en vue d'accroître les performances								

Commentaire :

La collecte à trois voies est bien implantée sur le territoire d'application du PCGMR, comme le démontrent les données au 31 décembre 2025 présentées ci-dessous, tant dans le secteur résidentiel que dans les ICI assimilables, les écoles et les édifices municipaux.

	Matières recyclables	**Résidus domestiques**	**Matières organiques**
Unités d'occupation résidentielles et chalets	51 961	51 961	42 290
ICI	1 066	563	487
Édifices municipaux	137	136	37
Écoles	58	0	48
Nombre total d'unités desservies	**53 222**	**52 660**	**42 862**

Voici quelques exemples de dessertes offertes aux diverses clientèles afin de maximiser l'offre de services :

- La collecte à trois voies pour les édifices municipaux est incluse au contrat, sans frais pour les municipalités, et le type ainsi que la quantité d'équipements nécessaires peuvent être modifiés en tout temps, selon leurs besoins. En complément, la Régie met à la disposition des municipalités qui en font la demande une personne ressource afin d'évaluer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles et d'identifier les améliorations possibles. À titre d'exemple, des échanges ont notamment eu lieu relativement à la gestion des résidus organiques provenant de l'entretien des espaces verts municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe.

- Afin d'adapter son offre de services au phénomène de densification des milieux urbains, la Régie a bonifié l'offre de desserte pour la collecte des matières recyclables dans les immeubles multilogements du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe en ajoutant des conteneurs de 2 et 4 verges cubes aux équipements de 6 et 8 verges cubes déjà disponibles, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de ces immeubles. Elle accompagne également les gestionnaires municipaux des municipalités membres, lorsque requis, préalablement à l'implantation d'immeubles multilogements sur leur territoire, afin de favoriser une desserte optimale dans ce contexte de densification de l'offre résidentielle.
- Les immeubles de six logements et plus ont accès à la collecte à trois voies depuis 2011. Après un départ modeste, le nombre d'immeubles multilogements a rapidement augmenté, la Ville de Saint-Hyacinthe ayant entrepris l'intégration graduelle de l'ensemble de ces immeubles à la collecte des matières organiques. Des bacs bruns de 240 litres ont été distribués progressivement, secteur par secteur.
- Depuis 2024, des conteneurs de 2 verges cubes pour la collecte des matières organiques dans les immeubles de 48 unités d'occupation et plus sont autorisés, facilitant ainsi la collecte dans ces immeubles. Un accompagnement est également offert afin de favoriser l'intégration de cette clientèle à la collecte.

Progression de la desserte dans les immeubles multilogements

	2011	2016	2025
Nombre d'unités d'occupation desservies – Ville de Saint-Hyacinthe	0	510	3 788
Nombre d'unités d'occupation desservies – 24 autres municipalités membres	33	198	552

- En janvier 2022, le centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a implanté la collecte des matières organiques dans toutes les écoles de son territoire, lequel englobe les MRC d'Acton et des Maskoutains. Le nombre d'écoles desservies est ainsi passé de 8 à 48. Cette action permettra, sans aucun doute, d'influencer les générations futures, en reproduisant à l'école ce qui se fait à la maison et, inversement, en transposant à la maison les bonnes habitudes développées en milieu scolaire.

Dans le cadre du processus de modernisation de la collecte sélective, une entente financière entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Celle-ci permet de compenser les dépenses encourues dans le cadre de la collecte des matières recyclables pour l'année 2025.

Une entente de partenariat entre ÉEQ et la Régie a également été signée en décembre 2024 afin de définir les règles entourant la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2026 à 2030. Afin de préciser les modalités de collectes pour la durée de cette entente, un inventaire des dessertes effectuées sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains, tant par type d'immeuble que par type d'équipement, a été réalisé et transmis à ÉEQ.

Au cours de l'année 2025, un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables, conforme aux normes prescrites par ÉEQ, a été lancé et un contrat, pour la période 2026-2030 a été octroyé. La Régie a également adapté ses communications afin d'intégrer les modifications relatives à la collecte des matières récupérables. Le visuel a été révisé et le vocabulaire adapté dans les différents médias utilisés afin de refléter le message véhiculé par l'organisme de gestion désigné.

***MESURES 2 ET 7* – OPTIMISER LA PARTICIPATION AUX COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES EN FAVORISANT DES MESURES LIÉES À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Favoriser une relation de proximité et des communications bilatérales avec les citoyens								
Poursuivre et bonifier les interventions de communication déjà existantes								
Réviser périodiquement les outils en ISÉ pour les citoyens et les ICI assimilables au secteur résidentiel								
Développer des outils favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles dans les édifices municipaux et lors de la tenue d'événements publics sur le territoire des municipalités								
Identifier les besoins des ICI afin de les accompagner dans la bonification de leurs pratiques de gestion des matières résiduelles								

Commentaire :

Le programme de sensibilisation de la Régie a pour mandat d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner les citoyens du territoire ainsi que les industries, commerces et institutions (ICI), incluant les établissements scolaires et les autres groupes qui en font la demande.

Dans le cadre de ce programme, une stratégie d'accompagnement ainsi que des outils de communication adaptés, faisant la promotion du concept des 3RV-E, sont développés et présentés à diverses clientèles, selon les trois volets présentés ci-après :

<u>Volet ICI</u> :

Sur demande des gestionnaires d'entreprises, une visite de leurs installations est effectuée et une évaluation des pratiques existantes en gestion des matières résiduelles est réalisée, sans frais pour l'entreprise.

Des suggestions et des recommandations visant l'amélioration des pratiques de gestion des matières résiduelles sont ensuite formulées et colligées dans un rapport transmis aux gestionnaires. Ce rapport comprend notamment des références, une description de l'offre de desserte ainsi que les coordonnées de ressources susceptibles d'offrir certains services.

Des présentations peuvent également être organisées, au besoin, dans les milieux de travail afin de sensibiliser les employés et d'accroître l'efficacité des mesures mises en place par les gestionnaires responsables.

Depuis le début du programme, une soixantaine d'ICI, de tailles et de secteurs variés, ont bénéficié de ce service personnalisé d'accompagnement.

Sur demande, des outils de communication et de formation sont également développés afin de répondre aux besoins des municipalités membres de la Régie et de les soutenir dans l'amélioration de leurs pratiques en gestion des matières résiduelles. À titre d'exemple, en 2024 la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont mis en commun leur expertise pour développer des ateliers destinés au personnel municipal ainsi qu'une « brigade de sensibilisation » active lors d'événements municipaux.

La Régie offre également un service de référence ne nécessitant pas de déplacements in situ pour les ICI ou organismes qui en font la demande par téléphone ou par courriel. Une infolettre a aussi été mise en place et transmise aux ICI inscrits à ce service. Ces communications bilatérales permettent d'orienter les organisations vers de meilleures pratiques de gestion de leurs matières résiduelles.

<u>Volet scolaire</u> :

Des ateliers d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), conçus spécifiquement pour les écoles, ont été développés afin de sensibiliser et d'initier les groupes scolaires à une meilleure gestion des matières résiduelles.

Conçues pour accompagner les enfants tout au long de leurs parcours à l'école primaire, les activités développées par la Régie ont pour objectif de les familiariser aux notions du 3RV-E. Elles présentent une progression dans les apprentissages, en abordant d'abord la reconnaissance élémentaire de la notion de déchets chez les plus jeunes, puis l'importance du tri, pour finalement amener les élèves plus âgés à adopter des comportements écoresponsables.

Afin de rejoindre la clientèle du niveau secondaire, des mini-ateliers, des kiosques d'information ainsi que des activités d'analyse du contenu des poubelles de l'école sont proposés. La Régie en est actuellement à la phase exploratoire de ce volet, dont l'objectif est, à terme, de développer un programme éducatif attrayant pour ce groupe d'âge. Différents types d'activités sont testés afin de mobiliser le plus grand nombre de jeunes possible autour d'un objectif commun, soit la réduction et la saine gestion de leurs matières résiduelles.

Le tableau de la page suivante présente un aperçu de l'accueil de cette initiative par le milieu scolaire. Il est à noter que la pandémie et des enjeux de recrutement ont ralenti la progression de ce programme.

Années	Primaire			Secondaire		
	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves
2016	11	45	858	1	3	84
2017	17	114	2 125	1	Toutes	1 930[1]
2018	19	93	1 911	2	21	567
2019	25	114	2 359	---	---	---
2020[2]	6	10	210	---	---	---
2021	1	2	16	---	---	---
2022	17	47	921	---	---	---
2023	6	12	203	---	---	---
2024	28	102	2 027	2	Toutes	44[3]
2025	21	86	1 642	1	7	189

[1] En 2017, les 1930 élèves de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD) ont participé à des conférences présentées dans le cadre de l'implantation du service de collecte à trois voies dans leur établissement.

[2] En 2020, 37 ateliers étaient prévus entre les mois de janvier et de juin. De ceux-ci, 10 ateliers ont été réalisés entre le 7 janvier et le 11 mars, la pandémie ayant forcé l'annulation des autres activités de la saison.

[3] Activités offertes sous forme de mini-ateliers et de kiosques d'information.

Les activités de sensibilisation auprès des étudiants se poursuivent également tout au long de l'été dans le cadre des ateliers de sensibilisation offerts dans les camps de jour. Supervisées par la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie, les interventions de l'Équipe verte, sous une forme plus ludique, ciblent principalement cette clientèle. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce volet. Pour des raisons liées à la pandémie et à des difficultés de recrutement, ces activités ont été suspendues en 2020 et ont repris à l'été 2023.

Années	Municipalités desservies	Camps de jour		
		Nombre	Ateliers offerts	Jeunes sensibilisés
2016	21	20	55	1 039
2017	25	26	69	1 415
2018	22	28	65	1 300
2019	15	18	63	985
2020 à 2022	Activités annulées			
2023	8	13	44	600
2024	22	24	74	1 152
2025	20	22	58	861

<u>Volet sociocommunautaire</u> :

Les organismes sociocommunautaires du territoire (AFÉAS, FADOQ, MADA, nouveaux arrivants via la Maison de la Famille, etc.) ont accès à des conférences visant à sensibiliser leurs membres ou leurs clientèles aux principes des 3RV-E et à l'importance d'une gestion adéquate des matières résiduelles.

De plus, dans le cadre de ses activités estivales, l'Équipe verte de la Régie participe à divers événements (festivals, fêtes de village ou de quartier, ventes trottoir, etc.) afin de rencontrer et d'informer les citoyens. Depuis la mise en place de ce volet, plus d'une cinquantaine d'événements et de présentations ont été réalisés.

Une nouvelle approche a été expérimentée à l'été 2025. Les agents de sensibilisation de l'Équipe verte effectuent du porte-à-porte dans certaines municipalités du territoire d'application afin d'échanger avec les citoyens sur leur connaissance en gestion des matières résiduelles et sur les services offerts par la Régie. Cette activité s'est déroulée dans 7 municipalités, au cours de laquelle 389 propriétés ont été visitées. Cette démarche plus proactive a permis à l'Équipe verte d'entrer en contact avec 30 % des citoyens visés. Lorsque les résidents étaient absents, un feuillet d'information était laissé sur place.

La Régie utilise une variété de moyens de communication pour rejoindre la population. L'ensemble du personnel est disponible, pendant les heures d'ouverture, afin de répondre aux demandes d'information des citoyens. Chaque année, près de 4 000 appels téléphoniques et courriels sont ainsi traités.

Divers outils imprimés (communiqués, calendriers, bulletins, dépliants, affiches) sont également distribués sur l'ensemble du territoire afin de faire connaître les services de gestion des matières résiduelles. Les plateformes numériques (sites Internet et réseaux sociaux des municipalités membres) complètent les outils de communication utilisés. Ces outils sont révisés régulièrement : la présentation visuelle évolue, les messages sont actualisés et de nouveaux contenus sont développés.

Une infolettre a également été mise en place et est transmise aux organismes inscrits. La complémentarité entre les moyens de communication traditionnels et les outils numériques permettent de diffuser efficacement les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles à une plus vaste partie de la population.

***MESURES 3 ET 8* – SENSIBILISER LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS À LA GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES AFIN DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES VERS L'ENFOUISSEMENT**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Développer et promouvoir des outils de communication favorisant l'ISÉ								
Évaluer les actions d'accompagnement des organisateurs d'événements lors de la planification et de la coordination de leur événement								

Commentaire :

Au cours des dernières années, la Régie a produit un guide de planification d'événements écoresponsables. Ce document est mis à la disposition des organismes par l'entremise de son site Internet. La coordonnatrice du volet sensibilisation intervient également à titre de personne-ressource dans le cadre de tels projets. Toutefois, des enjeux de recrutement ont ralenti la progression de ce dossier.

En 2025, une organisation d'envergure a sollicité un accompagnement afin d'amorcer une réflexion orientée vers l'organisation d'événements écoresponsables. À la suite d'une première visite et de la production d'un rapport d'observation, le projet se poursuivra au cours de l'année 2026.

MESURES 4 ET 9 **– PROMOUVOIR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES AUPRÈS DES ICI NON ASSIMILABLES À LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Considérant les nouvelles mesures relatives à la modernisation de la collecte sélective, favoriser la collaboration entre l'OGD et les gestionnaires des ICI. En ce qui concerne les matières organiques, favoriser la concertation des gestionnaires pour la gestion de leurs matières								
Diffuser un répertoire des services de récupération disponibles pour les ICI								
Soutenir des initiatives et des projets relatifs à l'économie circulaire								
Accompagner les ICI non assimilables dans l'implantation ou la bonification de leurs programmes de GMR								

Commentaire :

Le volet sensibilisation développé par la Régie au cours des dernières années vise notamment l'accompagnement des gestionnaires d'ICI intéressés à mettre en place des mesures favorisant la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles au sein de leur organisation.

Depuis l'implantation de ce projet, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre afin de collaborer étroitement avec les gestionnaires d'entreprises. La Régie a fait le choix de privilégier des rencontres individuelles et personnalisées, adaptées à chaque contexte, afin de répondre adéquatement aux besoins, lesquels varient d'une entreprise à l'autre.

Lors de ces visites en entreprise, la personne-ressource de la Régie procède à une analyse des pratiques en gestion des matières résiduelles et identifie les améliorations pouvant être apportées. Les gestionnaires sont informés des programmes disponibles relativement à la récupération des matières dangereuses, des piles ainsi que des produits électroniques et informatiques.

À la demande de certains gestionnaires, la personne-ressource effectue également des recherches sur des solutions alternatives pour la disposition de produits spécifiques à leurs procédés industriels, afin d'évaluer les possibilités d'amélioration de leur performance environnementale.

À la suite de ces rencontres, un rapport portant sur la gestion des matières résiduelles est transmis aux entreprises. Celui-ci peut comprendre des références d'organismes spécialisés, des informations sur les programmes et attestations disponibles, ainsi que des recommandations adaptées à leur réalité.

Depuis le début de ce service, des entreprises de tailles et de secteurs variés ont été accompagnées. À la demande des entreprises, une banque de références spécialisées favorisant le maillage avec des récupérateurs est également constituée.

Enfin, un service de référence téléphonique demeure disponible en tout temps afin de soutenir les industries confrontées à des enjeux spécifiques en matière de gestion des matières résiduelles.

Rare avantage de la pandémie de coronavirus, le temps ainsi dégagé a permis d'actualiser la banque de références de la Régie par une révision en profondeur des organismes du territoire oeuvrant en gestion des matières résiduelles, ainsi que des autres solutions disponibles à proximité du territoire desservi.

Dans le cadre du programme d'accompagnement des ICI, ces informations sont mises à la disposition des organisations qui en font la demande.

***MESURE 5* – PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE AUPRÈS DES CITOYENS ET DES ICI AFIN DE RÉDUIRE À LA SOURCE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Favoriser une relation de proximité et des communications bilatérales avec les citoyens et les gestionnaires des ICI								
Développer et promouvoir des outils de communication en ISÉ relativement à l'herbicyclage et au compostage domestique								
Favoriser une gestion écoresponsable et une valorisation des résidus verts au sein de chaque organisation municipale								

Commentaire :

Cette méthode de gestion des matières organiques fait partie des activités de communication de la Régie, et ce sujet est abordé régulièrement dans le bulletin d'information, les communiqués, les aide-mémoire accompagnant le calendrier des collectes ainsi que sur le site Internet de la Régie.

Des affiches sont également développées et transmises aux municipalités membres afin de sensibiliser la population à cette méthode de gestion des résidus verts. En plus d'être diffusés par les municipalités et les MRC du territoire d'application, ces documents d'information sont accessibles sur le site Internet de la Régie, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Par ailleurs, à la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe, des échanges ont eu lieu relativement à la gestion des résidus organiques provenant de l'entretien des espaces verts municipaux.

MESURE 10 **– FAVORISER LE MAINTIEN DU PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (PRVIS) ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Maintenir l'interaction entre les divers intervenants liés aux programmes existants								
Poursuivre le rôle support de la Régie auprès des municipalités membres								
Mettre à jour les outils de communication								
Maintenir la valorisation comme option de traitement des boues récupérées								

Commentaire :

À l'été 2010, conformément au plan de gestion des matières résiduelles alors en vigueur, la Régie a réalisé l'inventaire des installations septiques sur l'ensemble du territoire d'application du PCGMR et a implanté, le 1er janvier 2011, le Programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS).

L'implantation simultanée de ce programme sur l'ensemble du territoire de la Régie était audacieuse. Toutefois, la structure de coordination et le plan de communication mis en place ont favorisé son acceptabilité sociale, contribuant ainsi à son succès.

La Régie a fait le choix judicieux de privilégier le contact direct avec les citoyens visés par le programme. Elle assure également la coordination des communications avec les entrepreneurs mandatés pour la réalisation du contrat ainsi qu'avec les gestionnaires des municipalités membres.

L'affectation d'une ressource dédiée exclusivement à ce programme, de même que la centralisation de l'information, permet d'uniformiser les processus de gestion et de communication. Les différents outils de communication (lettres de rendez-vous, affiches, etc.) sont régulièrement révisés afin de refléter l'évolution du service.

Par ailleurs, afin de rejoindre facilement les citoyens, une mise à jour des coordonnées de l'ensemble des usagers a été entreprise au printemps 2025.

Enfin, la totalité des boues recueillies est valorisée comme apport en matières organiques pour les terres agricoles, notamment sous forme de compost.

MESURE 11 **– PROMOUVOIR LE MAINTIEN LES BONNES PRATIQUES EN VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Effectuer périodiquement un recensement des installations de traitement des boues municipales et industrielles et rendre ces informations disponibles auprès des générateurs								
Partager des exemples de meilleures pratiques auprès des générateurs								
Favoriser le maintien des modes de valorisation écoresponsable, notamment par biométhanisation, compostage et par épandage des biosolides municipaux en milieu agricole								

Commentaire :

Dans un contexte où les municipalités du territoire visé ont déjà mis en place un programme de gestion des boues provenant des installations septiques, l'intérêt des gestionnaires municipaux pour la valorisation des boues municipales est bien établi.

En effet, dans le cadre de la révision du PCGMR effectuée en 2020, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire d'application sont sensibilisées à cet aspect de la gestion de leurs matières résiduelles. Les boues municipales sont déjà, ou seront dirigées vers des installations de traitement appropriées lors de leur disposition.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Hyacinthe dispose d'une usine de biométhanisation permettant de valoriser l'ensemble des boues municipales générées sur son territoire, lesquelles représentent un volume important des boues produites à l'échelle du territoire d'application du PCGMR. En conséquence, aucune autre intervention n'a été jugée nécessaire.

***MESURE 12* – FAVORISER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES MESURES EXISTANTES CONCERNANT L'EXCLUSION DU BOIS DANS LES RÉSIDUS DOMESTIQUES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Favoriser le maintien des dépôts municipaux de branches								
Réviser les outils de communication existants								
Favoriser une relation de proximité et des communications bilatérales avec les citoyens								
Au besoin, favoriser l'adoption de toute modification de la réglementation municipale qui pourrait être requise dans le respect des objectifs de la Stratégie (SVMO)								
Évaluer l'élargissement de l'offre de services des écocentres								
Favoriser la promotion de mesures visant la récupération des sapins de Noël par les municipalités du territoire								

Commentaire :

Depuis 2003, la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont établi une entente de partenariat permettant aux citoyens de l'ensemble des municipalités membres de la Régie d'utiliser le site de disposition des branches mis en place par la Ville. Les branches qui y sont acheminées peuvent ainsi être déchiquetées et valorisées sous forme de paillis.

Les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains disposent ainsi d'une solution alternative pour la disposition des branches en vue de leur valorisation. Par ailleurs, la Ville d'Acton Vale possède également un site de disposition des branches réservé à l'usage exclusif de ses citoyens.

De plus, depuis l'implantation de la collecte à trois voies en 2007, les branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm peuvent être déposées dans les bacs bruns, puisqu'elles contribuent à un apport en carbone lors du processus de compostage.

En ce qui concerne les sapins de Noël, plusieurs municipalités du territoire organisent annuellement une collecte de cette matière, laquelle est ensuite recyclée ou valorisée.

L'ensemble de ces mesures est diffusé périodiquement par l'entremise des bulletins d'information de la Régie, de son site Internet, ainsi que de communiqués et d'affiches transmis aux municipalités membres et aux médias locaux.

Enfin, lors de la refonte de la réglementation relative à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques en novembre 2015, le bois a été ajouté à la liste des matières prohibées dans les bacs gris. Cette interdiction inclut notamment les branches, arbres, arbustes et copeaux, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif du PCGMR révisé visant le bannissement du bois.

MESURE 13 **– FAVORISER LA SAINE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION, INCLUANT LES PRODUITS SOUS LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Actualiser les outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens								
Promouvoir la réduction à la source de ce type de résidus								
Maintenir les collectes annuelles de RDD de la Régie								
Mettre à jour régulièrement une banque de références pour les services offerts aux ICI								
Assurer la promotion des divers points de dépôt pour la récupération des RDD, permanents et ponctuels, offerts par certains organismes sur le territoire								
Évaluer l'élargissement de l'offre de services des écocentres								

Commentaire :

Depuis 1994, la Régie organise annuellement trois collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux. Les lieux de collecte sont stratégiquement répartis sur le territoire desservi afin de rejoindre l'ensemble des citoyens. Depuis 2009, une quatrième collecte a été ajoutée chaque printemps sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'élargir l'offre de service et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de gérer ces résidus de façon sécuritaire.

Parallèlement, une collecte de résidus électroniques est également offerte. La supervision effectuée directement sur les sites de collecte par le personnel de la Régie, qui bénéficie de l'expertise d'une firme spécialisée dans la gestion des résidus domestiques dangereux, permet de rencontrer les citoyens et d'échanger avec eux à ce sujet. Cette relation de proximité demeure essentielle afin d'assurer le succès des actions de sensibilisation.

De plus, les sujets ayant trait à la saine gestion des résidus domestiques dangereux, ou à leur remplacement par des produits moins dommageables, font partie intégrante des sujets abordés par la Régie lors des conférences présentées aux diverses clientèles visées ainsi que des outils d'information diffusés, notamment par l'entremise des réseaux sociaux des municipalités membres.

La modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises a introduit de nouvelles exigences quant à la récupération et à la valorisation de certains produits. Afin d'y répondre et de continuer à offrir des solutions adaptées aux besoins de la population, la Régie a conclu des ententes avec divers organismes de gestion reconnus par RECYC-QUÉBEC, pour la récupération de ces produits dans ses écocentres.

Enfin, la Régie recense et fait la promotion des autres points de dépôt disponibles sur le territoire, qu'ils soient permanents ou ponctuels, afin d'offrir à la population des alternatives pour la disposition des résidus domestiques dangereux.

***MESURE 14* – FAVORISER LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (TEXTILES, ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES, VÉHICULES HORS D'USAGE, PNEUS, CONTENANTS CONSIGNÉS ET PLASTIQUES AGRICOLES)**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Développer une approche favorisant une communication bilatérale avec les citoyens et les ICI								
Promouvoir l'utilisation des plateformes virtuelles pour disposer d'objets divers afin de leur donner une seconde vie et de réduire l'acquisition de biens neufs								
Réaliser un inventaire des organismes et entreprises de réemploi et de GMR desservant le territoire et en faire la diffusion								
Améliorer l'état de connaissance sur la gestion des matières résiduelles d'origine ICI								
Évaluer l'élargissement de l'offre de services des écocentres								
Collaborer avec l'OGD afin de favoriser la valorisation des plastiques agricoles								

Commentaire :

L'expertise développée par la Régie en gestion des matières résiduelles depuis sa création lui confère le statut d'organisme ressource sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains. C'est dans ce contexte que ses activités de communication ainsi que ses interventions directes auprès des citoyens sont orientées vers la promotion de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage des matières résiduelles. Les différents programmes mis en place par la Régie visent ces objectifs et les résultats obtenus confirment l'impact positif de ces efforts.

Des outils de communication simples et conviviaux, notamment sous forme d'affiches, sont développés afin de faciliter la diffusion des alternatives de réemploi et de recyclage disponibles, lesquelles sont en évolution perpétuelle. L'intégration du concept des 3R-V dans les gestes du quotidien est constamment mise de l'avant grâce à ces outils.

Dans le cadre de son volet d'accompagnement des ICI et à la demande de ceux-ci, la Régie peut effectuer des recherches visant à identifier des débouchés pour le recyclage ou la valorisation de certaines matières issues de leurs procédés industriels. Ces démarches permettent de répondre aux besoins des ICI, d'enrichir les connaissances sur leurs réalités et de trouver des solutions contribuant à la réduction de l'enfouissement des résidus d'origine ICI.

L'évaluation annuelle des opérations des écocentres démontre une augmentation de l'achalandage ainsi que des quantités de matières apportées par les citoyens aux deux sites, soit ceux d'Acton Vale de Saint-Hyacinthe. Les taux de valorisation des matières reçues avoisinent 80 % dans chacun des écocentres. Toutefois, l'espace limité de ces installations ne permet pas, pour le moment, d'élargir significativement les types de matières acceptées ni d'augmenter les volumes traités. Ce dossier fait l'objet d'un suivi périodique, notamment en fonction du développement de nouveaux débouchés et de l'émergence d'organismes spécialisés.

En ce qui concerne la valorisation des plastiques d'origine agricole, le gouvernement du Québec a édicté, 1er juin 2022, le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE), lequel favorise l'implantation d'un programme permanent et pérenne de récupération et de valorisation de ces matières. L'organisme AgriRÉCUP, avec lequel la Régie et les MRC d'Acton et des Maskoutains collaborent depuis plusieurs années, a été reconnu par RECYC-QUEBEC comme organisme de gestion pour ces matières.

Puisque la valorisation des plastiques agricoles constitue un enjeu majeur dans un territoire où l'agriculture est omniprésente, les partenaires municipaux poursuivent leurs efforts afin de favoriser l'implantation de points de dépôt sur leurs territoires respectifs et le développement d'un programme permanent. À titre d'exemple, des collectes ponctuelles de tubulures acéricoles ont été tenues dans les écocentres de la Régie en 2022, 2024 et 2025. Toutefois, ces initiatives ont eu des retombées limitées en raison de la faible participation des producteurs. L'établissement de points de dépôt permanents à proximité des producteurs, à l'instar de ceux existant pour d'autres plastiques agricoles, constitue une avenue à privilégier.

Enfin, à l'automne 2025, la Régie a banni les plastiques agricoles de la collecte des résidus domestiques. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette mesure, une campagne de sensibilisation a été réalisée en collaboration avec Agri-RÉCUP et l'Union des producteurs agricoles (UPA) du territoire. Un kiosque d'information a également été tenu dans le cadre de l'Expo-Champs, à Saint-Liboire, permettant de rencontrer directement les producteurs et de promouvoir les points de dépôt disponibles.

MESURE 15 **– FAVORISER UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES NOMBREUSES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CRD AFIN DE BONIFIER LES PERFORMANCES RÉGIONALES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Réemployer et recycler les résidus d'activités municipales (balayures de rue, béton, asphalte, etc.)								
Promouvoir les options de valorisation des résidus de CRD auprès des générateurs								
Réaliser et diffuser un inventaire des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application								
Évaluer la possibilité de proposer un incitatif économique ou réglementaire pour la gestion des résidus de CRD								
Évaluer la possibilité d'élargir les catégories de matières récupérées aux écocentres et les heures d'ouverture								

Commentaire :

Lors de la révision du PCGMR effectuée entre 2020 et 2023, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains effectuent déjà une gestion des résidus de CRD liés à leurs travaux d'infrastructures. Selon les données recueillies par sondage auprès des municipalités du territoire d'application à cette époque, 85 % d'entre elles réemployaient les balayures de rue, notamment pour des travaux d'égalisation d'entrées, d'entretien des routes ou encore comme abrasif, pour ne citer que ces usages.

En ce qui concerne les matériaux issus de travaux municipaux d'infrastructures (ex. : asphalte, béton, ciment), 72 % des municipalités du territoire d'application en assuraient le réemploi ou le recyclage, par exemple en les acheminant vers des entrepreneurs certifiés qui les recyclent ou en les réutilisant comme matériaux de remblai pour la préparation de fondations ou comme matériaux structurants pour les accotements.

Tel que mentionné précédemment, une évaluation annuelle des opérations des écocentres est réalisée. Parmi les matières acceptées à ces sites, les résidus de CRD représentent environ 30 % des matières apportées et valorisées. Toutefois, l'espace limité des écocentres ne permet pas, pour le moment, de modifier les types de matières récupérées ni d'augmenter significativement les volumes traités. Ce dossier est réévalué périodiquement en fonction du développement de nouveaux débouchés.

MESURE 16 **– ÉVALUER LES MATIÈRES POTENTIELLEMENT VALORISABLES QUI SONT ENCORE DÉPOSÉES DANS LE BAC À ORDURES ET LES ACTIONS À RÉALISER POUR TENDRE VERS LA RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Faire une analyse du contenu des bacs de déchets afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées								
Développer et promouvoir des outils de communication en ISÉ relativement à la réduction à la source								

Commentaire :

Parmi les mandats de l'Équipe verte en saison estivale, les agents de sensibilisation de la Régie réalisent des activités d'observation du contenu des bacs roulants à différents endroits du territoire d'application, afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées. Cet exercice permet de cerner les lacunes en matière de génération et de tri des matières, ainsi que de développer des outils de communication orientés vers la réduction à la source.

Dès cette étape d'observation, des billets de courtoisies sont distribués aux citoyens afin de les informer services disponibles et des bonnes pratiques liées à l'utilisation de leurs contenants de collecte. À l'été 2025, une campagne de communication porte-à-porte a été préconisée, la communication directe avec les citoyens représentant un meilleur vecteur pour sensibiliser les gens. Tout au long de l'année, des conférences et des ateliers destinés à diverses clientèles renforcent les messages liés au tri à la source et de la réduction des déchets. Par ailleurs, des communiqués, des affiches et diverses publications sont produits afin de promouvoir une meilleure gestion des matières résiduelles.

Des sommes avaient été réservées pour la réalisation d'une caractérisation des matières résiduelles sur le territoire d'application, en 2020, en support au processus de révision du PCGMR. Toutefois, la pandémie de COVID-19 est venue perturber ces démarches et, par mesure de précaution, le projet a été reporté sans être abandonné. À la suite de la révision du PCGMR, cette mesure a été réintroduite dans la nouvelle version du plan, et les MRC d'Acton et des Maskoutains ont bonifié les sommes réservées à cette fin.

MESURE 17 – ÉLABORER **ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE VISANT LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Identifier les acteurs luttant contre le gaspillage alimentaire sur le territoire								
Établir un plan d'action pour encourager et soutenir la réduction du gaspillage alimentaire								
Favoriser la concertation entre les générateurs de résidus alimentaires et les recycleurs ou transformateurs du territoire								
Sensibiliser, éduquer et informer les citoyens et les gestionnaires d'entreprises à l'importance de la réduction du gaspillage alimentaire								
Développer et promouvoir des outils de communication en ISÉ relativement à la réduction du gaspillage alimentaire								

Des efforts importants ont été investis sur le territoire d'application afin de se doter d'une offre de services en gestion des matières résiduelles diversifiée. Dans l'optique de réduire davantage la quantité de résidus dirigés vers l'enfouissement, une attention particulière est accordée à la promotion de la réduction du gaspillage alimentaire.

En 2023, un nouveau projet a été amorcé avec l'adhésion de la Régie au volet municipal de la campagne de sensibilisation « J'aime manger, pas gaspiller » de RECYC-QUÉBEC. Ainsi, des outils de communication spécifiques à la réduction du gaspillage alimentaire, développés par des spécialistes du domaine, sont mis à la disposition des organisations municipales, leur permettant d'accompagner les citoyens dans leurs efforts de réduction.

La diffusion de cette campagne sur l'ensemble du territoire d'application a notamment été réalisée par l'entremise du bulletin d'information de la Régie. Des affiches ont également été produites et diffusées afin de promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire. Malgré la fin de cette campagne nationale, cette thématique demeure au cœur des actions de sensibilisation et continue d'être abordée lors des rencontres avec les citoyens.

Ce sujet est également traité lors des conférences présentées dans les organismes sociocommunautaires par la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie. L'Équipe verte aborde aussi cette thématique auprès des enfants, notamment par l'entremise d'activités telles que la « boîte à lunch zéro déchet », offertes lors des animations estivales dans les camps de jour municipaux.